**Motion pour une augmentation de la dotation horaire du lycée Gutenberg**

**motion adoptée à l'unanimité lors du CA du 10/02/2015** (15 voix pour, 2 abstentions, 3 personnes ne prenant pas part au vote)

Les membres du conseil d’administration du lycée Gutenberg, réunis pour exprimer un avis sur l’emploi de la dotation horaire accordée à l’établissement par le rectorat, ne peuvent que constater son insuffisance pour assurer le bon fonctionnement des enseignements à la rentrée 2015.

En l’état actuel, la dotation (stable pour le lycée général et technologique alors qu’une nouvelle classe est créée, et en baisse de près de 10H pour le lycée professionnel alors que le nombre de classes reste identique à cette année) se traduirait :

* Par des groupes d’accompagnement « personnalisé » de 20 élèves en moyenne en seconde, empêchant toute réelle individualisation dans le suivi des apprentissages des élèves
* Par la remise en cause du dispositif d’amphithéâtre proposé jusqu’à présent aux terminales S en mathématiques, alors qu’il permet à l’ensemble des élèves de TS de disposer d’une progression pédagogique commune, les initie aux exigences de l’enseignement supérieur et leur permet d’être plus souvent en petits groupes pour un meilleur encadrement de leur travail
* Par l’impossibilité de relancer l’atelier Sciences Po du lycée, alors même que ce dispositif a montré son intérêt pour élargir la culture générale et les ambitions des élèves qui s’y inscrivaient lors de ses trois premières années d’existence
* Par l’absence de dédoublements des travaux pratiques en sciences et vie de la terre (SVT) et en physique-chimie (PC) pour les classes de 1ere S à 24 élèves ainsi que pour les spécialités SVT et PC de TS.
* Par une diminution des dédoublements en seconde professionnelle en STMS, ne permettant pas, là encore, un suivi approprié des élèves

Par ailleurs, les dotations pour « indemnité d’exercice de missions particulières », qui devaient permettre de rémunérer des missions exercées bénévolement ou quasi bénévolement par des enseignants (notamment des fonctions de coordination de discipline), s’avèrent très largement insuffisantes.

Les membres du Conseil d’administration demandent donc aux autorités compétentes un abondement de la dotation horaire à hauteur des besoins d'enseignement qui, aujourd’hui, ne peuvent être satisfaits.